



Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

8, chemin des Côtes, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 Tél. : (418) 829-2206 / Fax : (418) 829-0997
Courriel : administration@stjeanio.ca

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE**

Avis public

**R ÈGLEMENT 2023-400 FIXANT LES DROITS
EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MA-
RIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE**

Est par les présentes donné par la soussignée

QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 14 août 2023 et qu'un projet de règlement a été présenté ;

QUE le 11 septembre 2023, le règlement 2023-400 fixant les droits pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile a été adopté.

EN CONSÉQUENCE, Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture; le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <http://st-jean.iledorleans.com/>.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 18 septembre 2023

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2023-400 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis relatif à l'approbation du règlement numéro 2023-400 fixant les droits pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil et sur le site internet de la municipalité, le 11 septembre 2023 entre 8 et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 18 septembre 2023.



Nancy Clavel

Directrice générale et greffière-trésorière
